

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04195 Numéro SIREN : 822 956 850 Nom ou dénomination : A.B.R-CAR

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2021 sous le numéro de dépôt 12940

Greffe Tribunal de Commerce - Pontoise

13 SEP. 2019

N°

12940

ABR CAR

4 RUE DE ROCHEFORT

95100 ARGENTEUIL

LIASSE FISCALE 31/12/2019 IS / RS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise										ABR CAR										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										4 RUE DE ROCHEFORT 95100 ARGENTEUIL																					
SIRET										8 2 2 9 5 6 8 5 0 0 0 0 1 7																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2		Durée de l'exercice précédent *										1 2									
																				Exercice N clos le											
																				3 1 1 2 2 0 1 9											
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012																									
			Autres *	014		016																									
	Immobilisations corporelles *			028	13 075	030	11 816	1 259																							
	Immobilisations financières * (1)			040	400	042		400																							
	Total I (5)			044	13 475	048	11 816	1 659																							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																								
		Marchandises *			060		062																								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																									
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070																									
			Autres * (3)	072	3 434	074		3 434																							
	Valeurs mobilières de placement			080		082																									
	Disponibilités			084	6 040	086		6 040																							
	Charges constatées d'avance *			092		094																									
Total II			096	9 474	098		9 474																								
Total général (I + II)				110	22 949	112	11 816	11 133																							
PASSIF																				Exercice N 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				3 000																							
	Écarts de réévaluation			124																											
	Réserve légale			126				300																							
	Réserves réglementées *			130																											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131			132																								
	Report à nouveau			134				10 089																							
	Résultat de l'exercice			136				(5 538)																							
	Provisions réglementées			140																											
Total I				142				7 851																							
Provisions pour risques et charges				Total II	154																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																											
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				1 968																							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169			172	1 315																							
Produits constatés d'avance				174																											
Total III				176				3 283																							
Total général (I + II + III)				180				11 133																							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195																				
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182																				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199	3	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184																				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																															

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABR CAR

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214			
		Services *				217		218	48 582		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *								224		
	Subventions d'exploitations reçues								226		
	Autres produits								230	41	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	48 623	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	
		Variation de stocks (marchandises) *								236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	30 439				
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	327	244	327				
Rémunérations du personnel *								250	13 585		
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	5 204		
Dotations aux amortissements *								254	4 358		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	53 913		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(5 290)		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294				
Produits exceptionnels (IV)								290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	248			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	(5 538)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	5 538		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles *						322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248		330	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)		989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)		990						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer		344						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993						
	Créance due au report en arrière du déficit						346	350			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)						655				
	Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648						
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354	5 290				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372	5 290				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

ABR CAR

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 362 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ABR CARNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	13 075	462		464		466	13 075	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	400	482		484		486	400	
TOTAL		490	13 475	492		494		496	13 475	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	7 458	552	4 358	554		556	11 816
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	7 458	572	4 358	574		576	11 816

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % ①①	579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>ABR CAR</u>										Néant ☐ *																																																																						
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																							
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607																																																																										
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616																																																																										
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636																																																																										
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666																																																																										
TOTAL			680	682	684	686																																																																										
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dotations</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Reprises</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td style="text-align: center;">700</td> <td></td> <td style="text-align: center;">705</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td style="text-align: center;">710</td> <td></td> <td style="text-align: center;">715</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td style="text-align: center;">720</td> <td></td> <td style="text-align: center;">725</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td style="text-align: center;">730</td> <td></td> <td style="text-align: center;">735</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td style="text-align: center;">740</td> <td></td> <td style="text-align: center;">745</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td style="text-align: center;">750</td> <td></td> <td style="text-align: center;">755</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td style="text-align: center;">760</td> <td></td> <td style="text-align: center;">765</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">770</td> <td></td> <td style="text-align: center;">775</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 5%;">1</td> <td style="width: 85%;">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td style="text-align: center;">780</td> </tr> </tbody> </table>													Dotations		Reprises		Immob. incorporelles	700		705		Terrains	710		715		Constructions	720		725		Inst. techniques mat. et outillage	730		735		Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		Matériel de transport	750		755		Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL	770		775		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		2			3			4			5			6			7			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
	Dotations		Reprises																																																																													
Immob. incorporelles	700		705																																																																													
Terrains	710		715																																																																													
Constructions	720		725																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																													
Matériel de transport	750		755																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																													
TOTAL	770		775																																																																													
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																															
2																																																																																
3																																																																																
4																																																																																
5																																																																																
6																																																																																
7																																																																																
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																														
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI					995																																																																					
Déficits imputés					983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)					996																																																																					
Déficits reportables					984																																																																											
Déficits de l'exercice					960								5 290																																																																			
Total des déficits restant à reporter					970								5 290																																																																			
IV DIVERS																																																																																
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																						
N° du centre de gestion agréé										388																																																																						
Montant de la TVA collectée										374	5 710																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 343																																																																					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ABR CAR										Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	48 582
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	48 582
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	41
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	41
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	210
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	30 229
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	30 439
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	18 184
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	18 184
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	/ /
Date de cessation										/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 2 2 9 5 6 8 5 0

Dénomination de l'entreprise

ABR CAR

Adresse (voie)

4 RUE DE ROCHEFORT

Code postal

95100

Ville

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AHIYAD Prénom(s) mohammed
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 300
Naissance: Date 06/09/1963 N° Département 99 Commune khouribga Pays
Adresse : N° 4 Voie Rue Rochefort
Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 202

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 2 2 9 5 6 8 5 0

Dénomination de l'entreprise

ABR CAR

Adresse (voie)

4 RUE DE ROCHEFORT

Code postal

95100

Ville

ARGENTEUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

ABR CAR

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 4 RUE DE ROCHEFORT

95100 ARGENTEUIL

R.C.S : 822956850

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/06/2020 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir une perte de -5 538,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 10 088,97 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 4 550,79 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 4 550,79 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 4 550,79 Euros

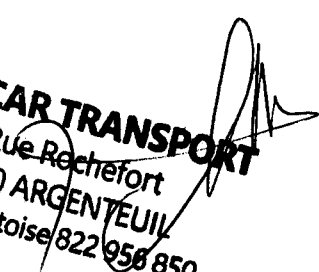
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter une perte de -5 538,18 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 4 550,79 Euros

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'Administration

A.B.R-CAR TRANSPORT
4, Rue Rochefort
95100 ARGENTEUIL
R.C.S. Pontoise 822 956 850



ABR CAR

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 4 RUE DE ROCHEFORT

95100 ARGENTEUIL
R.C.S : 822956850

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/06/2020

Le 20/06/2020,
à 16 heures,

Monsieur mohammed AHYAD, associé unique de la société **ABR CAR**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Il préside la séance en qualité d'Associé Gérant

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître une perte de -5 538,18 Euros.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 105,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir une perte de -5 538,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 10 088,97 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 4 550,79 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 4 550,79 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 4 550,79 Euros

Rappel des dividendes distribués

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 105,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A.B.R-CAR TRANSPORT
4 Rue Rochefort
95100 ARGENTEUIL
R.C.S. Pontoise 822 956 850

ABR CAR

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 4 RUE DE ROCHEFORT

95100 ARGENTEUIL
R.C.S : 822956850

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mohammed AHYAD, associé unique et gérant de la société ABR CAR, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **48 582,41** Euros contre **45 105,97** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **53 913,27** Euros pour l'exercice, contre **38 739,78** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **30 438,84** Euros au 31/12/2019 contre **34 084,98** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **327,00** Euros au 31/12/2019 contre **296,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **13 584,59** Euros au 31/12/2019 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **5 204,44** Euros au 31/12/2019 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **4 358,33** Euros au 31/12/2019 contre **4 358,33** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-248,22** Euros au 31/12/2019, contre **-105,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-5 538,18** Euros contre un bénéfice de **7 544,68** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

RAS

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **13 475,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **11 815,92** Euros, soit un montant net de **1 659,08** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **6 017,41** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **9 474,33** Euros, contre **10 888,82** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **7 850,79** Euros, contre **13 388,97** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **3 282,62** Euros contre **3 517,26** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **48 623,31** Euros au 31/12/2019, contre **47 739,46** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-5 289,96** Euros, contre **8 999,68** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2019 fait ressortir une perte de -5 538,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 10 088,97 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 4 550,79 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 4 550,79 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 105,00 Euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

TABLEAU DES RESULTATS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ARGENTEUIL
Le 03/06/2020

Le Président

A.B.R-CAR TRANSPORT
4, Rue Rochefort
95100 ARGENTEUIL
R.C.S. Pontoise 822 956 850